

Arrêté municipal n°001-2023

Réglementant le stationnement
Parking rue des Costils – devant l’hôtel du fruitier (côté rue Général de Gaulle)
à l’occasion d’un spectacle sur scène les 13,14 et 15 janvier 2023

Monsieur Philippe LEMAÎTRE,
Maire de la Commune Nouvelle VILLEDIEU-LES-POELES – ROUFFIGNY,

Vu les articles L 2212.1 et L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la route et notamment les articles R 44 et R 225,
Vu les arrêtés interministériels relatifs à la circulation routière,

Considérant la demande présentée le 20 octobre 2022 par M. Maxime MASSARDIER, sollicitant l’autorisation de stationner un spectacle sur scène sur le parking rue des Costils devant l’hôtel le fruitier (côté rue Général de Gaulle) à Villedieu-les-Poêles – Rouffigny, à compter du vendredi 13 janvier 2023 et jusqu’au dimanche 15 janvier 2023 à 18h00.

Considérant la nécessité d’assurer le bon ordre et la sécurité publique,

ARRÊTE

Article 1^{er}

A compter du vendredi 13 janvier 2023 à 8h00 et jusqu’au dimanche 15 janvier 2023 à 18h00, M. Maxime MASSARDIER est autorisé à organiser un spectacle sur scène sur le parking rue des Costils devant l’hôtel le fruitier (côté rue Général de Gaulle).

Article 2

Le stationnement sera interdit sur le parking – places des Costils, devant l’hôtel le fruitier (côté rue Général de Gaulle), *emplacements réservés au stationnement de l’animation en plein air, et délimités par des barrières mises en place par les services techniques de la Commune Nouvelle.*

Article 3

Le Directeur Général des Services de la CN Villedieu-les-Poêles – Rouffigny, le Commandant de la Communauté de Brigade de la CN, le responsable du service technique de la CN, le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de la CN et M. Maxime MASSARDIER sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire compte tenu de l’affichage en Mairie du 03/01/23 au 17/01/23
La notification faite le 03/01/2023

Fait à Villedieu les Poêles – Rouffigny
lundi 2 janvier 2023



Le Troisième Adjoint,

Francis LANGELIER